



Déclaration liminaire CCP AED-AESH Mardi 9 décembre 2025

Cette commission intervient dans un contexte de fortes tensions au sein de l'inclusion scolaire. Les équipes pédagogiques sont en souffrance et les AESH portent le système à bout de bras. Bien avant le budget d'austérité qui nous est annoncé, le gouvernement n'a aucun scrupule à faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap et des AESH. Nous assistons à une pénurie organisée.

En effet, sur l'année 2024-2025, dans l'académie de Montpellier, nous comptabilisons 328 démissions, 32 licenciements pour inaptitude et seulement 288 recrutements. Nous prenions acte dès septembre 2025 d'un manque de 72 personnels AESH alors qu'ils étaient déjà comptabilisés dans le budget prévisionnel et que de nombreuses candidatures sont en attente.

À ce manque de personnel viennent s'ajouter les absences pour maladie, congés maternité, formations, etc. auxquelles se greffent les nouvelles notifications qui sont de plus en plus nombreuses tout au long de l'année. Le constat est le suivant : l'inclusion scolaire ne répond plus aux notifications de la MDPH, les élèves en situation de handicap ne sont pas ou peu accompagné·es. L'Éducation nationale répercute son choix politique d'économie sur un personnel déjà précaire et épuisé. Les conditions de travail des AESH et d'accueil des élèves en situation de handicap se dégradent, comme le prouve le nombre croissant de fiches RSST.

L'institution se repose sur le dévouement dont font preuve les AESH envers les élèves qu'elles accompagnent, mais combien de temps vont-elles tenir ainsi ? Combien de signalements de souffrance au travail faut-il à l'administration pour prendre en considération ce mal-être de la profession ? Combien de démissions lui faut-il pour prendre en compte sérieusement la réalité du terrain ? Nous rappelons que notre employeur est garant des conditions de travail de son personnel. On en est loin et l'amertume et la colère submergent les collègues.

Depuis des années, SUD éducation tire la sonnette d'alarme. Nous dénonçons les contrats précaires, les salaires indécents, qui plongent les AESH dans une survie financière chaque mois, le manque de formation qui met les personnels en difficulté au quotidien sur leur lieu de travail.

Pour valoriser le métier d'AESH, SUD éducation revendique :

- **la transparence sur l'accès au CDI et un véritable droit au CDI au bout des 6 ans pour les AED ;**
- **un statut de fonctionnaire de catégorie B, ainsi qu'un statut d'étudiant·es/salarié·es avec un temps de décharge accru pour les personnes en étude ou en formation ;**
- **la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État et le statut d'éducateur·rices scolaires spécialisé·es, pour reconnaître le métier d'AESH avec un temps plein fixé à 24h hebdomadaires**

Pour améliorer les conditions de travail des AESH, SUD éducation exige :

- **l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;**
- **un recrutement d'AESH à hauteur des besoins pour l'inclusion de toutes les élèves.**

SUD éducation dénonce également la grande précarité dans laquelle se trouvent les AED dont le métier n'est pas considéré mais qui, pour autant, sont indispensables au bon fonctionnement des collèges et lycées. La nouvelle circulaire ne répond pas aux revendications portées par SUD éducation depuis des années, son actualisation se révèle décevante sur de nombreux points puisqu'elle ne permet pas de véritable déprécarisation du métier. Il reste des points sur lesquels nous devrons être vigilants·es.

Il est bien précisé dans le nouveau cadre de gestion que le ou la chef·fe d'établissement est l'autorité hiérarchique et qu'il ou elle peut associer le personnel CPE, par exemple, à la procédure de recrutement. De même, c'est le ou la chef·fe d'établissement qui signe le compte rendu de l'entretien professionnel. SUD éducation s'opposait à la conduite de cet entretien par le ou la CPE car il s'agit d'un acte de gestion des ressources humaines qui n'entre pas dans ses fonctions, néanmoins les amendements en ce sens ont été rejetés par l'administration.

Les AED déplorent aussi de toucher un salaire dérisoire qui n'est pas à la hauteur de l'investissement et de la charge de travail demandés. Malgré la lutte sans relâche de SUD éducation dans les tribunaux pour l'obtention du versement de l'indemnité REP/REP+ pour les personnels AED, le manque de considération demeure : elle ne leur sera versée qu'au rabais. L'image erronée de simple surveillant·e ne reflète pas l'étendue du cadre de mission demandé par la hiérarchie.

Pour les AED, SUD éducation revendique :

- la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou·tes les AED dans un corps de fonctionnaire grâce à la création d'un statut d'éducateur·trice scolaire ;
- l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté ;
- un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
- l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+) ;
- la baisse du temps de travail, pour un temps plein à 32h ;
- la suppression du forfait nuit en internat ;
- le recrutement massif de personnels AED au niveau académique et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement ;
- l'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service ;
- la création de brigades de remplacement pour assurer les remplacements des collègues absent·es ;
- un droit à la mobilité, inter-académique et intra-académique.

Sur le sujet des rémunérations comme sur celui de la création d'un vrai statut de la Fonction Publique pour les AED et AESH, nous n'aurons que ce que nous arracherons par notre lutte syndicale. Nous serons donc au rendez-vous le 16 décembre, en nous mettant massivement en grève et en montrant notre détermination par des rassemblements et des manifestations.